



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal du 5 juin 2018

#### **1. Commission des finances et vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Changement de nom de la Commission : du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière
- 1.3 Nomination Mairesse suppléante
- 1.4 Adoption du règlement 708-18-2 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford
- 1.5 Adoption du règlement 722-18-1 – Règlement de Taxation 2018
- 1.6 **Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 655-18-2 concernant la paix, l'ordre et les nuisances**
- 1.7 **Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 690-18-1 concernant les nuisances**
- 1.8 **Avis de motion et dépôt – Projet de règlement 702-18-1 concernant l'émission des permis et certificats**
- 1.9 Affectation budgétaire - Financement des travaux de l'aréna
- 1.10 Autorisation de vente – Partie de lot 5 603 488
- 1.11 Autorisation d'achat – lot 5 603 264
- 1.12 Demande d'aide financière – Jardin communautaire et collectif ROC des Rivières
- 1.13 Demande d'aide financière – Journal de Saint-Armand
- 1.14 Spectacle bénéfique – Société Alzheimer
- 1.15 Autorisation de paiement – Schneider Foxboro – Usine de filtration
- 1.16 Inscription Congrès FQM – Septembre 2018
- 1.17 Correspondance
  - a) Guide-gestion-des-actifs-a-l-intention-petites-municipalites
  - b) Guide-a-l-intention-des-elus-concernant-infracstructures-municipales\_3

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Ève Brin**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Recommandation 18-273 du Comité intermunicipal d'incendies
- 2.3 Autorisation d'achat – Service Sécurité Incendie
- 2.4 Correspondance
  - a)

#### **3. Commission de l'usine de filtration – Marie-Ève Brin**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Changement de nom de la Commission : Gestion des eaux
- 3.3 Autorisation de signature - Entente consommation eau potable Pike River
- 3.4 **Mandat à UMQ – Achat de différents produits chimiques utilisés pour traitement Appel d'offre CHI-20192020**
- 3.5 **Mandat à UMQ – Achat de différents produits chimiques utilisés pour traitement Appel d'offre CHI-20192021**
- 3.6 Correspondance
  - a) Qualité de l'eau des tributaires de la baie Missisquoi
  - b) RAPPORT ANNUEL OBV 2017-2018

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport du président
- 4.2 Renouvellement d'adhésion - Loisir et Sport Montégérie 2018-2019
- 4.3 Mandat de représentation de la Ville - Maison des Jeunes Le Boum
- 4.4 Mandat de représentation de la Ville – Intégration Personnes immigrantes
- 4.5 Autorisation d'utilisation Place Dr Adrien-Tougas – Société d'histoire Missisquoi
- 4.6 Correspondance
  - a) Remerciement Marche de l'Alzheimer
  - b) Demande de financement Festival de la Tortue Pike River
  - c) Rapport annuel Autisme Montérégie 2018
  - d) Remerciement Ville de Bedford Scholarship
  - e) Campagne de la dîme Paroisse Saint-Damien
  - f) Rapport activités mensuelles 2018-05
  - g) Comité ÉS 2 mai 2018

#### **5. Commission de l'Office Municipal d'Habitation – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Renouvellement d'entente de gestion - Société d'Habitation du Québec
- 5.3 Correspondance
  - a)

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Offre d'achat - Conteneurs
- 6.3 Approbation de la nouvelle entente RIGMRBM – LET Brome-Missisquoi
- 6.4 Correspondance
  - a) PV RIGMRBM du 8 mai 18 vf signé

#### **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente;
- 7.2 Dérogations mineures
- 7.3 Correspondance
  - a)

#### **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroie d'un mandat - Contrôle des matériaux – rue Rix et boul. de la Victoire
- 8.3 Octroie d'un mandat - Préparation plans et devis - Trottoirs rues Campbell et Adhémar-Cusson
- 8.4 Octroie d'un mandat pour la préparation des plan et devis pour la rue Philippe-Côté
- 8.5 Octroie d'un mandat - Asphalte à l'écocentre
- 8.6 Octroie d'un mandat – Aménagement du Carré Bedford
- 8.7 Entente Hydro-Québec – Relocalisation d'un poteau rue Rivière
- 8.8 Correspondance
  - a)

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

##### **Varia**

Fermeture d'accès – Stationnement municipal à la bordure de la Rivière aux brochets

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi le 3 juillet 2018, à 19h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Daniel Audette   | Marie-Pier Tougas |
| Chantal Fontaine | Normand Déragon   |
| Mona Beaulac     |                   |

Est absente la conseillère : Marie-Eve Brin

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général, et  
Gisèle Messier, adjointe administrative

18-07-299

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

**Ajournement de point :**

Le point 8.6 – Octroi d'un mandat – Aménagement du Carré Bedford est ajourné au mardi le 17 juillet à 17h00, laquelle séance sera tenue à l'Hôtel de Ville de Bedford, au 1, rue Principale.

**Rétraction de point :**

Le point 4.5 – Autorisation d'utilisation Place Dr Adrien-Tougas – Société d'histoire Missisquoi est retiré de l'ordre du jour.

**Ajout d'un point :**

Un point est ajouté à 4.5 soit Autorisation d'utilisation du stationnement Place d'Estrie – RGABR.

ADOPTÉE

18-07-300

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-07-301

**Adoption du procès-verbal du 5 juin 2017**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018.

ADOPTÉE

18-07-302

**Changement de nom de la Commission : du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

- 18-07-302 (suite) Que ce conseil autorise le changement de nom de la Commission des finances et vérification financière qui sera maintenant connue sous le nom de **Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière.**
- ADOPTÉE
- 18-07-303 **Nomination Mairesse suppléante**
- Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil désigne la conseillère Chantal Fontaine à titre de mairesse suppléante de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, débutant le 4 juillet et se terminant le 6 novembre 2018.
- ADOPTÉE
- 18-07-304 **Adoption du règlement 708-18-2 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford**
- Considérant que l'avis de motion a été donné et que le projet du règlement 708-18-2 a été déposé le 5 juin 2018 (résolution 18-06-247);
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que ce conseil adopte le règlement 708-18-2 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Bedford.
- ADOPTÉE
- 18-07-305 **Adoption du règlement 722-18-1 – Règlement de taxation 2018**
- Considérant que l'avis de motion a été donné et que le projet du règlement 722-18-2 a été déposé le 5 juin 2018 (résolution 18-06-248);
- Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil adopte le règlement 722-18-2 Règlement de taxation 2018.
- ADOPTÉE
- 18-07-306 **Avis de motion et dépôt – Règlement 655-18-2 amendant le Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances**
- Considérant que le projet de règlement 655-18-2 amendant le Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances est déposé.
- La conseillère Mona Beaulac donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement 655-18-2 amendant le Règlement concernant la paix, l'ordre et les nuisances.
- 18-07-307 **Avis de motion et dépôt – Règlement 690-18-1 amendant le Règlement de nuisance**
- Considérant que le projet de règlement 690-18-1 amendant le Règlement de nuisance est déposé.

- 18-07-307 (suite) Le conseiller Normand Déragon donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de 690-18-1 amendant le Règlement de nuisance.
- 18-07-308 **Avis de motion et dépôt – Règlement 702-18-7 amendant le règlement sur l'émission des permis et des certificats**
- Considérant que le projet de règlement 702-18-7 amendant le règlement sur l'émission des permis et des certificats est déposé.
- La conseillère Marie-Pier Tougas donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du projet de règlement 702-18-7 amendant le règlement sur l'émission des permis et des certificats.
- 18-07-309 **Affectation budgétaire – Financement des travaux de l'aréna**
- Attendu que le règlement 724-17 ordonnant des travaux de réfection et de mise à niveau de l'aréna et décrétant un emprunt de 2 265 785 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 7 février 2017.
- Attendu qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine
- Que l'article 2 du règlement 724-17 soit remplacé par le suivant :
- Article 2 Le conseil de la Ville de Bedford est autorisé à dépenser une somme de 3 075 700\$ pour les fins du présent règlement.
- Que l'article 3 du règlement 724-17 soit remplacé par le suivant :
- Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 265 785 \$ sur une période de 20 ans. Il affecte également l'utilisation de 309 915 \$ à même le fonds général de la Ville. Le solde des dépenses sera payé avec l'aide financière de 500 000 \$ reçu dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150. Les modalités d'attribution de la somme sont présentées à l'entente de contribution M-30 qui est jointe à l'annexe « D » et faisant partie intégrante du présent règlement.
- ADOPTÉE
- 18-07-310 **Autorisation de vente – Partie de lot 5 603 488**
- Considérant que la Ville de Bedford est propriétaire du lot 5 603 488, identifié comme une partie de la rue Kemp ;
- Considérant qu'au cours des années la Ville de Bedford a autorisé la compagnie Bonduelle à faire plusieurs empiètements sur ce lot ;
- Considérant qu'une proposition a été faite à Bonduelle afin de leur vendre une bande de 5 mètres de largeur (coté est) de ce lot tout au long du lot 5 601 929 propriété de Bonduelle, soit une superficie totale de 1524 m<sup>2</sup> ;
- Considérant que la vente de ce terrain ne nuit pas aux activités de la Ville de Bedford et qu'elle permet de régulariser une bonne partie des empiètements de Bonduelle sur la propriété de la Ville ;

18-07-310  
(suite)

Considérant que cette vente est conditionnelle à ce que Bonduelle et la Ville s'entente sur les autres empiètements et occupation de la propriété de la Ville et les usages non permis de certaines marges de recule, et ce à la satisfaction de la Ville ;

Considérant que le prix convenu entre les parties est de 25 000\$ versé sur une période cinq ans, dont une partie du montant sera affecté à l'achat de la surfaceuse sous forme de commandite ;

Considérant que la Ville devra fournir une description technique dudit terrain ;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de procéder à la vente du dit terrain aux conditions énoncées et de mandater un arpenteur afin de préparer le certificat de localisation de la portion de lot visée.

ADOPTÉE

18-07-311

**Autorisation d'achat –lot 5 603 264**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite procéder au réaménagement de son stationnement en bordure de la rivière aux Brochets, communément appelé le stationnement des marchands ;

Considérant que lors de l'élaboration du projet, il a été constaté que le lot 5 603 264 d'une superficie du 51,7 m<sup>2</sup> est la propriété de Mme Katherine Liberopoulos ;

Considérant que ce lot ne peut être utilisé par Mme Liberopoulos, il y aurait lieu de négocier avec elle l'achat du lot pour une somme symbolique et de payer les frais des professionnels impliqués au dossier ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à négocier avec Mme Liberopoulos pour l'achat dudit terrain ;

Que ce conseil autorise le directeur général à octroyer les mandats nécessaires en lien avec la transaction.

ADOPTÉE

18-07-312

**Demande d'aide financière – Jardin communautaire et collectif du ROC des Rivières**

Considérant que le projet de jardin communautaire et collectif de la Ville de Bedford a été discontinué dû aux problèmes de vandalismes et terrain en milieu inondable.

Considérant que le ROC des Rivières relance ce projet sur son terrain, et ce, en partenariat avec des organismes de la communauté tel que CPE Pommettes Rouges, La Popote de la Région de Bedford, La Maison des Jeunes, Le Club de l'âge d'or et le Service des Loisirs de la Ville de Bedford.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde une aide financière au ROC des Rivières, pour un montant de 2 500 \$, et ce pour le projet de jardin communautaire et collectif

ADOPTÉE

18-07-313

**Demande d'aide financière – Journal *Le Saint-Armand***

Considérant que le journal *Le Saint-Armand* qui fêtera en août ses 15 ans d'existence, a fait pour cette occasion une demande de subventions à la Ville de Bedford, comme aux neuf autres Municipalités qu'il couvre, soit le territoire dit de l'Armandie, afin d'assurer sa continuité compte tenu de sa situation financière toujours précaire ;

Considérant cette démarche proposée par son conseil d'administration, composé de membres domiciliés dans 3 des municipalités de l'Armandie, était entérinée par les membres présents à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de ce journal, tenue le 27 mai dernier à Frelighsburg ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre à ce journal de pouvoir encore mieux couvrir ce qui se passe dans chacune des dix municipalités qu'il dessert, comme cela s'est fait de plus en plus au fil de ces 15 ans ;

Considérant que nous reconnaissons l'utilisé d'un organe de communication indépendant pour l'ensemble de nos communautés ;

Considérant que nous constatons que le journal *Le Saint-Armand* a démontré, depuis quinze ans, sa stabilité et sa fidélité à bien informer la population qu'il dessert ;

Considérant que le journal est imprimé à 7 000 exemplaires et est distribué gratuitement par la poste afin d'atteindre une majorité de lectrices et lecteurs de notre municipalité ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde une participation financière au projet du journal *Le Saint-Armand* pour un montant de 268,75\$ représentant 0,25\$ par compte de taxes émis par la Ville de Bedford, soit 1 075 comptes de taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-314

**Demande d'aide financière – Fondation Alzheimer – Souper Spectacle**

Considérant que la Fondation Alzheimer Granby et Régions Inc. amasse des fonds pour aider financièrement des familles qui s'occupent d'un être à la maison souffrant de la maladie d'Alzheimer ;

Considérant que de plus en plus de gens dans notre région sont touchés par cette maladie ;

Considérant que le prochain souper spectacle se tiendra au Théâtre Palace de Granby le 6 avril 2019 et que les billets sont en vente au coût unitaire de 85 \$.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde l'achat de deux billets de spectacle au coût total de 170 \$ comme appui financier à la Fondation Alzheimer Granby et Région.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-315

**Autorisation de paiement – Schneider Foxboro – Usine de filtration**

Considérant que la ville a accepté l'offre de service de Foxboro (une division de Schneider Electric Systems Canada Inc) pour la mise à niveau du système de contrôle numérique des équipements de l'usine de filtration.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise le paiement à Schneider Electric Systems Canada Inc, d'un montant de 20 852 \$ plus taxes, représentant 40% de l'offre de service acceptée, lequel pourcentage étant payable sur réception de la commande/contrat.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-316

**Inscription Congrès FQM – Septembre 2018**

Considérant que la Ville de Bedford est membre de la Fédération Québécoise des municipalités;

Considérant qu'il est opportun pour la Ville de participer aux activités de la Fédération Québécoise des municipalités;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise l'inscription de deux personnes au congrès 2018 de la FQM devant avoir lieu les 20, 21 et 22 septembre 2018 au coût de 780 \$ par membre, plus taxes et que l'allocation de dépense journalière soit de 60 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-317

**Recommandation 18-273 du Comité intermunicipal d'incendies - Subvention SUMI – Intervention d'urgence hors du réseau routier – Détail de la répartition de la subvention à l'échelle de la MRC**

Considérant que le Comité intermunicipal d'incendies a tenu une séance en date du 14 juin dernier ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation 18-273 permettant une avance de fonds nécessaire pour effectuer l'achat des équipements admissibles à la subvention SUMI, Intervention d'urgence hors du réseau routier – Détail de la répartition de la subvention à l'échelle de la MRC.

ADOPTÉE

18-07-318

**Autorisation d'achat – Service Sécurité Incendie**

Considérant que l'achat de nouvelles scies est nécessaire et prévu au budget du Service Sécurité Incendie;



- 18-07-318 (suite)      Considérant qu'une soumission pour deux scies à chaîne de style Cutters Edge a été reçue de Aréo-feu pour un montant de 3 686,90 \$ l'unité;
- Considérant que les membres du comité intermunicipal d'incendie recommandent à la Ville de Bedford de procéder à cet achat.
- Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette
- Que ce conseil accepte de procéder à l'achat de deux scies à chaîne de type Cutters Edge auprès de Aéro-feu, et ce pour un montant de 7 373,80 \$ plus les taxes applicables.
- « Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».
- ADOPTÉE
- 
- 18-07-319      **Changement de nom de la Commission : Gestion des eaux**
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil autorise le changement de nom de la Commission de l'usine de filtration qui sera maintenant connue sous le nom de **Commission de la Gestion des eaux**.
- ADOPTÉE
- 
- 18-07-320      **Autorisation de signature - Entente consommation eau potable Pike River**
- Considérant que la Ville de Bedford a déjà signé une entente intermunicipale de services avec la municipalité de Pike River pour la consommation eau potable à Pike River le 7 décembre 2016 ;
- Considérant que d'un commun accord il s'avère nécessaire de modifier ladite entente afin de permettre entre autres l'ajout d'une adresse desservie par l'entente ;
- Considérant que cette entente remplace l'entente précédente.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer une entente entre la Ville de Bedford et la Municipalité de Pike River ayant pour objet d'alimenter en eau potable une partie du territoire de la Municipalité de Pike River.
- ADOPTÉE
- 
- 18-07-321      **MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – Appel d'offres # CHI-20192020 - ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**
- Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

18-07-321  
(suite)

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *PAX-XL6 et/ou du Charbon activé* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2020 et visant l'achat de **PAX-XL6 et/ou de Charbon activé** nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2020;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Bedford reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les celles non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

18-07-322

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – Appel d'offres # CHI-20192021 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.**

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et

18-07-322  
(suite)

potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Bedford désire participer à cet achat regroupé pour se procurer du *sulfate ferrique et/ou de l'hydroxyde de sodium et/ou du chlore gazeux* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021 ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

Que la Ville de Bedford confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de **sulfate ferrique et/ou d'hydroxyde de sodium et/ou de chlore gazeux** nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au le 31 décembre 2021;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Bedford s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la Ville de Bedford confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

Que la Ville de Bedford confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Bedford s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la Ville de Bedford reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les celles non membres de l'UMQ;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

18-07-323

**Renouvellement d'adhésion - Loisir et Sport Montérégie 2018-2019**

Considérant qu'il est important de se tenir informé et de s'associer à une organisation qui saura nous apporter du soutien-conseil, de la formation, de l'éventuel partenariat ainsi que des outils pour nos communications et promotions.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie 2018-2019, représentant un montant de 81,29 \$ plus taxes.

Que ce conseil mandate Sophie Anne Lévesque pour les représenter lors de l'Assemblée générale annuelle.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-324

**Mandat de représentation de la Ville – Maison des Jeunes Le Boum**

Considérant que la Ville de Bedford est préoccupée par la dynamique sociale chez les jeunes de sa communauté ;

Considérant que la Maison des Jeunes Le Boum peut jouer un rôle important en canalisant de façon constructive l'énergie des jeunes ;

Considérant que la Ville de Bedford souhaite mettre en place un canal de communication privilégié avec la Maison des Jeunes en nommant un membre du conseil à titre de responsable ;

Considérant que le mandat du représentant du conseil sera de communiquer les besoins de la Ville, de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plan visant à dynamiser nos jeunes et à rapporter au conseil, et à l'administration municipale les besoins et préoccupation de la Maison des Jeunes ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil nomme Normand Déragon à titre de représentant à la mise en œuvre de ce mandat et Mona Beaulac en remplacement si nécessaire.

ADOPTÉE

18-07-325

**Mandat de représentation de la Ville – Intégration des personnes immigrantes**

Considérant que la Ville de Bedford a participé aux activités visant à faire connaître les atouts du Pôle de Bedford auprès de plus d'une quarantaine de personnes immigrantes ;

Considérant que cette démarche a permis à trois familles de signifier leur intérêt à venir s'installer sur le territoire de la Ville de Bedford ;

Considérant que ces familles auront besoin de parrainage pour assurer leur intégration à notre communauté ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

- 18-07-325 (suite) Que ce conseil nomme Mona Beaulac à titre de représentant de la ville et Normand Déragon en remplacement si nécessaire.
- ADOPTÉE
- 18-07-326 **Autorisation d'utilisation stationnement Place de l'Estrie – RGABR**
- Considérant que le Regroupement des Gens d'affaires de Bedford et Région, dans le cadre du Rendez-vous Country qui se tiendra du 6 au 7 juillet prochain aimerait utiliser le stationnement de la Place de l'Estrie la journée du samedi 7 juillet.
- Considérant que le RGABR y tiendra une zone santé avec différents exposants pour promouvoir les saines habitudes de vie. Il y aura aussi un parcours à obstacle pour les enfants et différents kiosques (banquier, réflexologie, cosmétique bio, pharmacie et autres.
- Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac
- Que ce conseil autorise le Regroupement des Gens d'affaires de Bedford et région à utiliser le stationnement de la Place de l'Estrie le samedi 7 juillet 2018, et ce gratuitement.
- ADOPTÉE
- 18-07-327 **Renouvellement de l'entente de gestion – Société d'Habitation du Québec**
- Considérant que La Société d'Habitation du Québec et la Ville de Bedford ont conclu une entente en vue de verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement.
- Considérant qu'aux termes de cette entente, La Société d'Habitation du Québec et la Ville de Bedford ont confié à l'Office Municipal d'Habitation de Bedford la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du programme Accès-Logis.
- Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas
- Que ce conseil désire renouveler l'entente de gestion No. # 3908 du programme Accès – Logis (Volet 2), pour un maximum de 15 unités de logement et ce, pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023.
- Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer ladite entente avec La Société d'Habitation du Québec.
- ADOPTÉE
- 18-07-328 **Offre d'achat - Conteneurs**
- Considérant que la Ville de Bedford a conclu un contrat de fourniture de services avec Récupération 2000 pour la fourniture de conteneurs d'ordure et de récupération et leur collecte ;
- Considérant la décision de Récupération 2000 de se mettre sous la protection de la Loi sur la faillite ;
- Considérant que Récupération 2000 est propriétaire du parc de conteneur réparti sur le territoire de la ville et que celle-ci a un intérêt à s'en porter acquéreuse afin de s'assurer d'obtenir des prix concurrentiels face à de futurs fournisseurs de services ;

18-07-328  
(suite)

Considérant que l'ensemble des conteneurs propriétés de Récupération 2000 font partie, tout comme d'autres items, du lot 4 pour lequel le syndic souhaite avoir une offre globale ;

Considérant que pour le territoire de la Ville de Bedford, le parc regroupe 102 conteneurs destinés soit à la collecte de matières recyclables, soit à la collecte de matières résiduelles et que ces conteneurs sont de volumes variés ;

Considérant que la Ville est prête à faire l'acquisition de conteneurs supplémentaires pour ses futurs besoins ;

Considérant qu'une évaluation du parc de conteneurs a été effectuée par le conseiller technique de la Ville de Bedford et que ce dernier a les compétences pour le faire puisqu'il a déjà été directeur de planification et de production dans une usine de fabrication de conteneur ;

Considérant que la vente de ces conteneurs à quelqu'un d'autre impliquera soit une délocalisation dont le coût est évalué à 25 500 \$, soit un avantage concurrentiel à un futur soumissionnaire pour des services offerts à la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford pourrait s'associer avec des partenaires afin qu'une offre globale soit faite pour l'achat d'une partie ou de la totalité du lot n° 4 ;

Considérant que la Ville est prête à fournir les informations minimums définies par le syndic, dont un dépôt d'une valeur de 15% la valeur de son offre pour sa partie de lots ;

Considérant que la Ville avait prévu à son Plan triennal d'immobilisation 2018 de faire l'acquisition d'un parc de conteneur et qu'une somme de 110 600\$ avait été prévue à cet effet à même le fonds général ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la direction générale à s'entendre avec des partenaires dans le but de faire l'acquisition, d'une partie du lot 4 ou de la totalité, et de chiffrer l'offre sans pour autant dépasser les montants maximums prévus à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Bedford.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-329

**Acceptation de nouvelle entente RIGMRBM – LET Brome-Missisquoi**

Considérant que la RIGMRBM a révisé et approuvé les termes des modalités compensatoires pour nuisances à l'accès routier aux deux villes du LET Brome-Missisquoi, abrogeant la résolution 16-04-231.

Considérant que la résolution numéro 18-05-104 fut adoptée par le Conseil d'administration de la RIGMRBM lors de la réunion régulière du 8 mai 2018.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte les nouveaux termes de ladite entente entre les deux villes hôtes du LET Brome-Missisquoi.

ADOPTÉE

18-07-330

**Dérogation mineure – 15 rue Bernier - Superficie du garage détaché**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser un garage détaché d'une superficie de 66,91 m<sup>2</sup> alors que la superficie maximale autorisée est de 60 m<sup>2</sup> ;

Considérant qu'il s'agit d'une propriété d'une superficie de 13 484,2 m<sup>2</sup>, que la marge de recul avant projetée est de 17,07 m et que les résidences voisines se trouvent situées entre 60 m et 80 m du garage projeté ;

Considérant que la demande de dérogation ne crée aucun préjudice au voisin ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure au 15 rue Bernier telle que décrite précédemment.

ADOPTÉE

18-07-331

**Dérogation mineure – 2 rue Beaudoin - Marge de recul avant**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin d'autoriser une marge de recul avant de 7,27 m alors que le minimum est de 7,6 m afin de régulariser la situation pour fins de transaction immobilière;

Considérant que la demande de dérogation ne crée aucun préjudice au voisin;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil accorde la demande de dérogation mineure au 2 rue Beaudoin telle que décrite précédemment.

ADOPTÉE

18-07-332

**Dérogation mineure – 9 Place de l'Estrie - Matériau et éclairage des enseignes**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée afin :

- D'autoriser l'utilisation de matériaux d'acrylique et de vinyle pour des enseignes alors que ces matériaux sont interdits;
- D'autoriser l'installation de deux enseignes lumineuses de type « push thru » alors que les enseignes lumineuses sont interdites;

Considérant que les enseignes lumineuses sont interdites par le règlement de zonage 699-11 ainsi que par le règlement relatif aux Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) 706-12;

Considérant que cette demande a comme effet de rendre non conformes des enseignes qui sont actuellement conformes;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine

Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil refuse la demande de dérogation mineure au 9 Place de l'Estrie pour les motifs invoqués précédemment.

ADOPTÉE

18-07-333

**Octroi d'un mandat – Contrôle des matériaux – rue Rix et boul. de la Victoire**

| Soumission pour contrôle des matériaux – boul. de la Victoire et rue Rix |                   |                   |
|--|-------------------|-------------------|
| Soumissionnaires   | Prix taxes en sus | Offre de services |
| LABO Montérégie  | 10 928 \$ + taxes | -                 |
| Groupe ABS   | 22 440 \$ + taxes | OS 181992         |

Considérant que la Ville de Bedford a reçu deux (2) soumissions conformes tel qu'illustré au tableau ci-haut, et que le plus bas soumissionnaire est LABO Montérégie;

Considérant que dans l'éventualité que des contrôles supplémentaires s'avèrent nécessaires, les prix au bordereau seront utilisés;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde à LABO Montérégie, pour un montant de 10 928\$ plus taxes, et ce pour le contrôle des matériaux pour les projets du boul. de la Victoire et de la rue Rix;

Que ce conseil autorise M. Daniel Moreau, ou en son absence, la direction générale, à demander des contrôles supplémentaires, s'ils s'avèrent nécessaires;

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-334

**Octroi d'un mandat - Préparation plans et devis - Trottoirs rues Campbell et Adhémar-Cusson**

| Services professionnels - Construction de trottoirs sur les rues Campbell et Adhémar-Cusson |                   |                    |
|---|-------------------|--------------------|
| Soumissionnaires  | Prix taxes en sus | Offres de services |
| AVIZO   | 4 900 \$ + taxes  | GMDU-18-1430       |
| TETRA TECH  | 8 250 \$ + taxes  | 37717TT            |

Considérant que la Ville de Bedford désire faire construire des trottoirs sur les rues Campbell et Adhémar-Cusson et que pour ce faire, elle doit aller en soumission;

Considérant que des services professionnels sont requis pour la préparation des documents d'appels d'offres et la préparation de plans et devis construction;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu deux (2) soumissions tel qu'illustré au tableau ci-haut, et que le plus bas soumissionnaire est AVIZO;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde le mandat à AVIZO selon leur offre de services GMDU-18-1430 au montant de 4 900 \$ plus taxes, et ce pour la préparation des documents d'appel d'offres et la préparation des plans et devis construction.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE



18-07-335

**Octroi d'un mandat – Plans et devis – rue Philippe-Côté**

| Services professionnels<br>Remplacement des services municipaux existants sur la rue Philippe-Côté |                   |   |
|--|-------------------|---|
| Soumissionnaire  | Prix taxes en sus | Offre de services                                       |
| TETRA TECH   | 16 450 \$         | 37824TT (prix valides 2018-2019)                        |
| WSP  | 27 600 \$         | P18-11021-60_v1.0<br>(Prix valides pour 2018 seulement) |

Considérant que la Ville de Bedford désire remplacer ses services municipaux existants sur la rue Philippe-Côté (eau potable, remplacer le réseau unitaire par des réseaux pluvial et sanitaire);

Considérant que des services professionnels sont requis pour la préparation des documents d'appels d'offres et la préparation de plans et devis construction;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu deux (2) soumissions tel qu'illustré au tableau ci-haut, et que le plus bas soumissionnaire est TETRA TECH;

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accorde le mandat à TETRA TECH selon leur offre de services 37824TT au montant de 16 450 \$ plus taxes, et ce, pour la préparation des documents d'appel d'offres et la préparation des plans et devis construction.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-336

**Octroi de mandat – Asphaltage à l'écocentre**

Considérant que la Ville de Bedford souhaite compléter les travaux d'aménagement de l'écocentre en procédant à l'asphaltage d'une bande de 5,5 m le long du mur de soutènement, soit sur une distance de 45,5 m. Le tout sera recouvert d'un protecteur de poussière de béton ;

Considérant qu'un prix a été sollicité à Les Entreprises Dénex Inc. pour exécuter les travaux ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte l'offre de Les Entreprises Dénex Inc pour un montant de 9 954,54 \$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-337

**Entente Hydro-Québec – Déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution**

Considérant que la ville de Bedford doit procéder au déplacement du poteau électrique d'Hydro-Québec ;

Considérant qu'Hydro-Québec a fait parvenir un estimé au montant de 7 290,72 \$ taxes incluses.

18-07-337  
(suite)

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer la lettre qui mentionne que la Ville de Bedford s'engage à payer les frais.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-338

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 169 634,35 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 3 juillet 2018.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-07-339

**Fermeture d'un des accès au stationnement municipal situé en bordure de la rivière aux Brochets**

Considérant que l'accès Ouest du stationnement municipal situé en bordure de la rivière aux Brochets est d'une largeur restreinte et qu'il occasionne des problèmes de circulation entre les piétons et les véhicules circulant sur la rue Principale et les utilisateurs du stationnement;

Considérant qu'il existe deux autres accès sécuritaires pour desservir ce stationnement;

Considérant que cet accès est situé en partie sur la propriété du 58 rue Principale, en partie sur un terrain pour lequel la ville a un bail emphytéotique;

Considérant que le propriétaire du 58 rue Principale reconnaît le problème de sécurité occasionné par la configuration des lieux et donne son aval pour la fermeture de l'accès aux véhicules;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

De fermer aux véhicules routiers l'accès Ouest du stationnement municipal situé entre le 48 et le 58 rue Principale.

De maintenir cet accès pour les piétons et les cyclistes;

D'installer des blocs de ciment et une signalisation appropriée pour aviser les utilisateurs de ce changement.

ADOPTÉE

18-07-340

**Ajournement de la séance – 20h00**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que la séance soit ajournée au mardi le 17 juillet prochain à 17h00, à l'Hôtel de ville de Bedford.

ADOPTÉE

---

Yves Lévesque, Maire

---

Guy Coulombe, Directeur général